

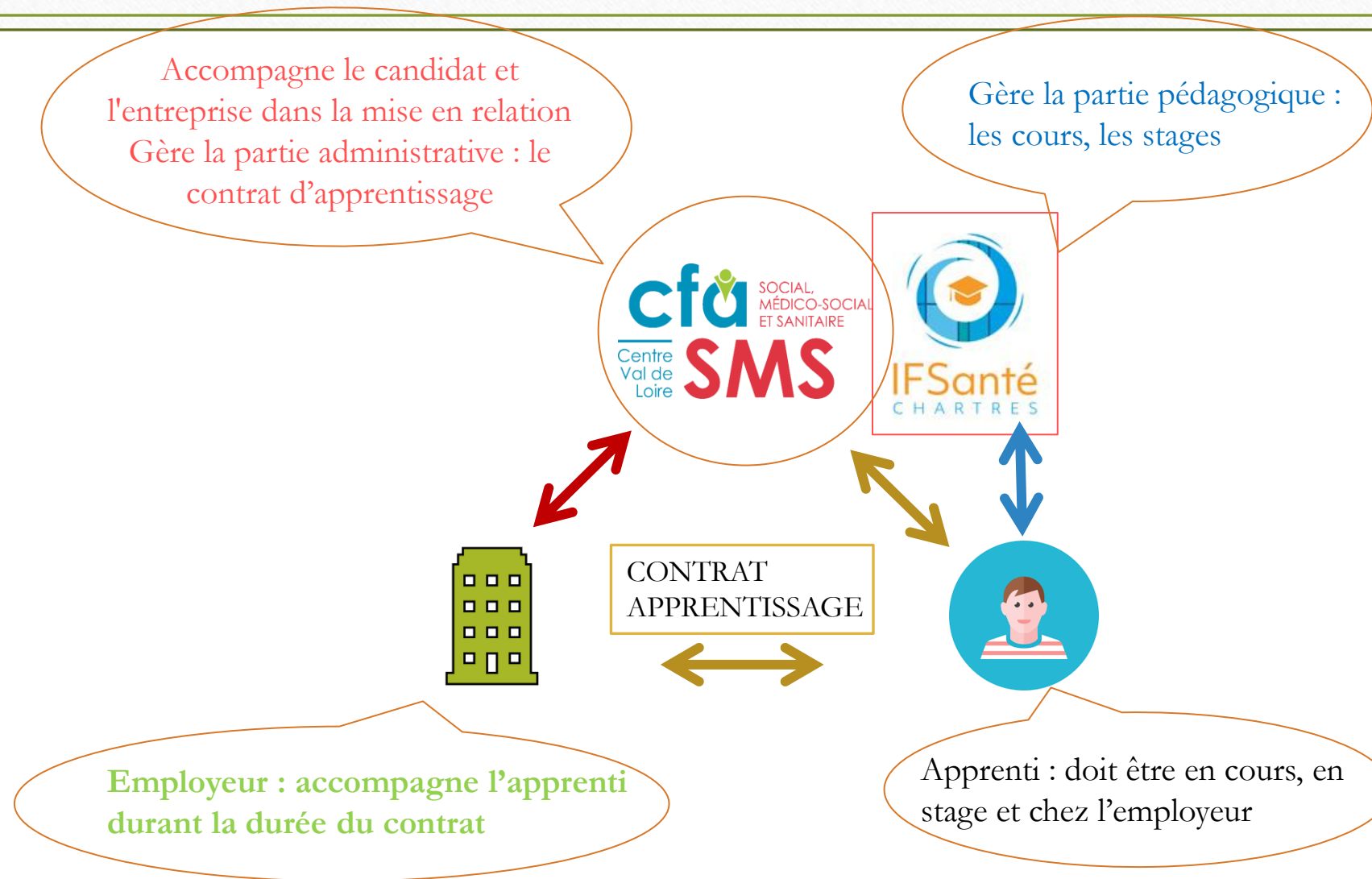
LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



IFSanté
CHARTRES



PRÉSENTATION DU RÔLE DE CHACUN



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Contrat de travail à temps plein (35h/s)
- CDI ou CDD = 6 mois à 3 ans (4 ans RQTH)
- Jeune de 16 à 29 ans révolus (sans limite RQTH)

- 3 mois avant le début de la formation – 2 mois après la fin de diplomation
- Alterne théorie et pratique :
 - Les stages peuvent être réalisés sur le lieu d'emploi (si le lieu d'exercice correspond au référentiel)
 - Durant les stages = rôle de stagiaire comme les autres
 - Durant la période d'emploi : rôle d'ASH (apprenti AS) – rôle d'AS (apprenti IDE)
 - Il doit être affecté à un service
 - Période de binôme (même horaire que le MA), acquisition d'une autonomie de + en + importants en fonction de la réglementation. Décision du MA.

- Fin anticipé du contrat :
 - **Durant la période d'essai** des 45 premiers jours en entreprise sans justificatif
 - **D'un commun accord** au-delà de la période d'essai
 - **Par démission de l'apprenti** après médiation obligatoire
 - **À l'annonce du résultat officiel du diplôme**, à condition de prévenir l'employeur 1 mois avant la fin du contrat

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Temps de cours/stage = temps de travail
- A les mêmes droits et devoirs que les salariés de l'établissement,
- Suit les mêmes horaires (modularisable, WE),
- A le même nombre de semaine de congés

Accompagné par un Maître d'Apprentissage :

- Responsable de la formation pratique de l'apprenti
- Présent tout au long de la formation et contribue à l'acquisition des compétences
- 2 années d'expérience AS ou IDE
- Possibilité d'en nommer 2
- **Il doit être choisi en amont du contrat**

Avantages :

- Former de futurs professionnels pour prévoir les départs en retraite (GPEC)
- Les fidéliser en les intégrant aux équipes, les familiariser avec les valeurs de votre établissement
- Avoir des salariés formés, compétents et autonomes à l'issue de leur formation
- Possibilité de proposer le contrat d'apprentissage à vos salariés (CDI, contractuel, CDD) sans concours

MISSIONS D'ENCADREMENT EN STAGE – IF SANTE CHARTRES



Avec nos partenaires :

V20220203

Missions d'encadrement en stage réalisées en dehors de l'apprentissage

Missions d'encadrement en stage réalisées en situation d'apprentissage

La structure organise l'encadrement de l'apprenti en stage, en répartissant les trois missions complémentaires (maître de stage, tuteur de stage et maître d'apprentissage) sur une seule ou plusieurs personnes qualifiées.

Maitre de stage	Tuteur de stage	Maitre d'apprentissage
Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'étudiant en stage. Il : • Accueille et intègre l'apprenant. • Apporte à l'apprenant les informations nécessaires relatives au lieu de stage et au parcours à suivre. • Présente l'apprenant aux équipes et s'assure de son intégration. • Permet à l'apprenant de se positionner dans le lieu de stage. • S'assure de la qualité de l'encadrement de proximité. • Prépare le parcours pluridisciplinaire de l'apprenant, avec le tuteur.	Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique en stage. Il : • Facilite l'intégration de l'apprenant. • Assure un accompagnement pédagogique. • Reçoit l'apprenant, évalue sa progression et les prérequis. • Réalise des entretiens réguliers et des moments de réflexion avec l'apprenant. • Répond aux questions de l'apprenant. • Assure l'évaluation des compétences acquises par l'apprenant. • Identifie les points forts et les axes d'amélioration de l'apprenant.	Accompagnateur • Il aide l'apprenti à <u>s'insérer dans l'entreprise, à mieux en comprendre les règles et les formes d'organisation</u>. Ce rôle de connaissance du contexte de l'entreprise va avoir un impact direct sur le résultat final de la formation. Tuteur - Formateur • Il transmet ses savoir-faire à l'apprenti dans le cadre de la formation pratique. • Grâce à une coordination avec le référent du suivi pédagogique de l'étudiant (IFSanté), <u>il s'assure de la correspondance des apprentissages en structure de soins avec les compétences attendues à la</u>

IFSanté Chartres – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)

MISSIONS D'ENCADREMENT EN STAGE – IF SANTE CHARTRES



Avec nos partenaires :

V20220203

- Il organise l'évaluation de l'apprenant durant les périodes de stage en lien avec le tuteur et en organise l'entretien à mi-parcours ainsi qu'en fin de stage. - Assure le suivi de la formation de l'apprenant en se coordonnant avec le formateur référent de suivi pédagogique de l'apprenant (IF santé). - Se coordonne avec le formateur référent de suivi pédagogique de l'apprenant (IF Santé) pour participer ou faire participer le tuteur aux entretiens de suivi pédagogiques réalisés en stage. - Il atteste des compétences validées en stage, en complétant et signant la feuille d'évaluation de stage dédiée à la validation, et en complément du parcours de formation, du diplôme d'Etat.	- Aide l'apprenant à s'autoévaluer. - Évalue ou fait évaluer les acquis au fur et à mesure et suit la progression de l'apprenant, notamment à l'aide du portfolio. - Donne des objectifs de progression à l'apprenant. - Participe au besoin et en concertation avec le maître de stage, aux entretiens de suivi pédagogiques réalisés sur le lieu de stage, en présence du formateur référent de suivi pédagogique (IF Santé). - Il renseigne les éléments d'appréciations des compétences acquises en stage en complétant en concertation avec le maître de stage, la feuille d'évaluation des compétences en stage dédiée à la validation, et en complément du parcours de formation, du diplôme d'Etat.	<u>diplomation (cf. feuille d'évaluation des compétences en stage remise par l'institut).</u> Gestion alternance Il accompagne l'apprenti dans sa <u>posture</u> de salarié (Horaires, absences, lien hiérarchie.), il l'accompagne dans sa formation de façon globale, <u>met en œuvre une organisation favorable, fait le lien avec le CFA et l'institut.</u>
--	---	--

IFSanté Chartres – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)

FINANCEMENT

FRAIS PÉDAGOGIQUE

- **Employeurs privés** : Prise en charge de l'ensemble des frais pédagogiques par l'OPCO / Pas d'avance de frais
- **Employeurs publics** : pas d'avance de frais
 - **Fonction publique hospitalière** : Prise en charge complète pour IDE et AS par ANFH et la Région (partielle pour autres diplômés)
 - **Fonction publique territoriale** : Prise en charge par le CNFPT (devis)

Employeur privé

AIDE 2023 : 6000€ 1^{ère} année d'exécution du contrat

- de 250 salariés : sans condition
- 250 salariés et + : condition d'engagement à atteindre un seuil de contrats d'apprentissage ou favorisant l'insertion pro dans leur effectif

Employeur public

Aide ponctuelle mise en place par l'ANFH : 8 000 €

Année d'exécution du contrat	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	43 % du SMIC 50 % du SMIC*	53 % du SMIC 65 % du SMIC*	100 %* du SMIC
2 ^{ème} année	51 % du SMIC 60 % du SMIC*	61 % du SMIC 75 % du SMIC*	100 %* du SMIC
3 ^{ème} année	67 % du SMIC 70 % du SMIC*	78 % du SMIC 85 % du SMIC*	100 %* du SMIC

***Majoration branche BASS**

Employeurs publics et privés : L'employeur est exonéré de la totalité des cotisations sociales patronales, à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'apprenti est exonéré de charges salariales jusqu'à un salaire de 79 % du SMIC, l'excédent étant soumis à cotisations.

FORMATION AIDE-SOIGNANT

- Formation en 18 mois
- Formation du 22 janvier 2024 au 18 juillet 2025
- Début du CA 23 octobre 2023

Durant la période d'emploi l'apprenti est Agent de Service
Hospitalier Qualifié ou Agent de Service

Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024	Août 2024	Septembre 2024	Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025	Mai 2025	Juin 2025	Juillet 2025
D 1	M 1	V 1	L 1	J 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1	J 1	D 1	M 1	V 1	D 1	M 1	S 1	S 1	M 1	J 1	V 1	L 1
L 2	J 2	S 2	M 2	V 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2	V 2	L 2	M 2	S 2	L 2	J 2	D 2	D 2	M 2	M 2	S 2	M 2
M 3	V 3	D 3	M 3	S 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3	L 3	J 3	J 4	D 3	M 3
M 4	S 4	L 4	J 4	D 4	L 4	J 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4 Régul	L 4	M 4	S 4	M 4	M 4	V 4	V 5	L 4	J 4
J 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5	V 5	D 5	M 5	V 5	L 5	J 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	M 5	S 5	S 6	M 5	V 5
V 6	L 6	M 6	S 6	M 6	M 6	S 6	L 6	J 6	S 6	M 6	V 6	D 6	M 6	V 6	L 6	J 6	J 6	D 6	D 7	M 6	S 6
S 7	M 7	J 7	D 7	M 7	J 7	D 7	M 7	V 7	D 7	M 7	S 7	L 7	J 7	S 7	M 7	V 7 Prépa Stage	V 7	L 7	L 8	J 7	D 7
D 8	M 8	V 8	L 8	J 8	V 8	L 8	M 8	S 8	L 8	J 8	D 8	M 8	V 8	D 8	M 8	S 8	S 8	M 8	M 8	V 8	L 8
L 9	J 9	S 9	M 9	V 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	L 9	J 9	D 9	D 9	M 9	M 9	S 9	M 9
M 10	V 10	D 10	M 10	S 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10	L 10	J 10	J 11	D 10	M 10
M 11	S 11	L 11	J 11	D 11	L 11	J 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11	L 11	M 11	S 11	M 11	M 11	V 11	V 12	L 11	J 11
J 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12	L 12	J 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	M 12	S 12	S 13	M 12	V 12
V 13	L 13	M 13	S 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13	S 13	M 13	V 13	D 13	M 13	V 13	L 13	J 13	J 13	D 13	D 14	M 13	S 13
S 14	M 14	J 14	D 14	M 14	J 14	D 14	M 14	V 14	D 14	M 14	S 14	L 14	J 14	S 14	M 14	V 14	V 14	L 14	L 15	J 14	D 14
D 15	M 15	V 15	L 15	J 15	V 15	L 15	M 15	S 15	L 15	J 15	D 15	M 15	V 15	D 15	M 15	S 15	S 15	M 15	M 15	V 15	L 15
L 16	J 16	S 16	M 16	V 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16	L 16	SP M 16	S 16	L 16	J 16	D 16	D 16	M 16	M 16	S 16	M 16
M 17	V 17	D 17	M 17	S 17	D 17	M 17	V 17	L 17	M 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	L 17	L 17	J 17	J 18	D 17	M 17
M 18	S 18	L 18	J 18	D 18	L 18	J 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18	L 18	M 18	S 18	M 18	M 18	V 18	V 19	L 18	J 18
J 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19	V 19	D 19	M 19	V 19	L 19	J 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	M 19	S 19	S 20	M 19	V 19
V 20	L 20	M 20	S 20	M 20	M 20	S 20	L 20	J 20	S 20	M 20	V 20	D 20	M 20	V 20	L 20	J 20	J 20	D 20	D 21	M 20	S 20
S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	D 21	M 21	S 21	L 21	J 21	S 21	M 21	V 21	V 21	L 21	L 22	J 21	D 21
D 22	M 22	V 22	L 22	J 22	V 22	L 22	M 22	S 22	L 22	J 22	D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	S 22	S 22	M 22	M 22	V 22	L 22
L 23	J 23	S 23	M 23	V 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	L 23	J 23	D 23	D 23	M 23	M 23	S 23	M 23
M 24	V 24	D 24	M 24	S 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24	L 24	J 24	J 25	D 24	M 24
M 25	S 25	L 25	J 25	D 25	L 25	J 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	V 25	L 25	M 25	S 25	M 25	M 25	V 25	V 26	L 25	J 25
J 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26	L 26	J 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	M 26	S 26	S 27	M 26	V 26
V 27	L 27	M 27	S 27	M 27	M 27	S 27	L 27	J 27	S 27	M 27	V 27	D 27	M 27	V 27	L 27	J 27	J 27	D 27	D 28	M 27	S 27
S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	D 28	M 28	S 28	L 28	J 28	S 28	M 28	V 28	V 28	L 28	L 29	J 28	D 28
D 29	M 29	V 29	L 29	J 29	V 29	L 29	M 29	S 29	L 29	J 29	D 29	M 29	V 29	D 29	M 29		S 29	M 29	M 29	V 29	L 29
L 30	J 30	S 30	M 30		S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30 Prépa Stage	L 30	M 30	S 30	L 30	J 30		D 30	M 30	M 30	S 30	M 30
M 31		D 31	M 31		D 31		V 31		M 31	S 31		J 31		M 31	V 31		L 31		J 31	D 31	M 31

ACCOMPAGNEMENT

Avant le contrat :

- Informe sur les modalités du contrat
- Proposition de CV
- Rédaction du contrat

Pendant le contrat :

- Entretien avec le MA
- Reste disponible pour toutes questions de l'employeur et de l'apprenti
- Rôle de médiateur



L'admission en formation est prononcée par le directeur d'institut sur la base des 15 places disponibles :

1. Respecter la date de clôture des dépôts de dossiers d'inscription (comprenant le contrat d'apprentissage),
2. Etre dans les 15 premiers dossiers complets (cachet de la poste faisant fois).



Avant le contrat :

- Possibilité d'effectuer un test de positionnement du candidat (<https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr/la-formation-continue>)
- Définition des lieux de stages en fonction du référentiel de formation et de l'offre de stage de la structure d'apprentissage

Pendant le contrat :

- Dans la réalisation du bilan de stage
- Assure un suivi pédagogique et individuel de l'apprenti sur la durée du stage

Contact

CHARGEES DE DEVELOPPEMENT

SANTIAIRE

Gwendoline CARRÉ

g.carre@cfasms.fr

02 36 41 12 19

06 62 33 74 66

CFA SMS

21 bis rue de la Vallée
Maillard
41000 Blois



www.cfasms.fr



02 36 41 12 19



contact@cfasms.fr